

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12 DEC ID: 087-218717809-2022120

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 7 décembre

Nombre

le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PRIEST-TAURION, dûment convoqué, s'est réuni en

de Conseillers:

session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal: 1er décembre 2022

en exercice -23-

PRÉSENTS: Mme ROSSANDER, Maire; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-

présents

BISMUTH, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON,

Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS, M. BÉNARD.

votants 22

ABSENTS: Mme ROCHETEAU, M. HAU, M. FIKRI.

Pouvoirs: Mme ROCHETEAU donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M.

LAUSERIE.

Madame Marie-Hélène PAGLIONE BISMUTH a été élue secrétaire de séance.

SERVICE DE L'EAU: TARIFS BRANCHEMENT EAU POTABLE - ANNEE 2023

Madame le Maire rappelle que le Service des Eaux est géré en régie par les Services Municipaux.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs du branchement en eau potable des particuliers pour l'année 2023.

Branchement eau potable Ø 25 mm, (jusqu'à 6 ml)	1 550 €
Plus-value :	
- Réfection de chaussée « bicouche »	20,00 €/m2
- Réfection de chaussée « enrobé »	40,00 €/m2
- Tuyau PEHD	60,00 €/ml

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• DÉCIDE DE VOTER les tarifs du branchement en eau potable des particuliers pour l'année 2023 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Le Maire,

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER

Date: 12/12/2022 Qualité: MAIRE